



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



**DIRECTION DES JURYS
DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Mars 2026

1 Présentation de la Direction des Jurys de l'Enseignement secondaire ordinaire

1.1 Mission

Les jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent des examens qui permettent l'obtention de certificats, diplômes et attestations de niveau secondaire en dehors des filières traditionnelles de l'enseignement obligatoire. Ces examens sont donc destinés aux personnes qui ont dû interrompre leur scolarité ou qui, pour des raisons diverses, ne trouvent pas leur place dans un parcours scolaire "classique".

Si les jurys sont définis comme une filière alternative pour obtenir un diplôme officiel, ils ne représentent pas une forme alternative d'enseignement car ils n'organisent aucune formation et ne fournissent aucun cours. Les candidats qui s'y inscrivent doivent se préparer par eux-mêmes et s'inscrire aux jurys uniquement au moment où ils sont prêts à présenter les épreuves.

1.2 Base légale

L'organisation des jurys est régie par le décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

Plusieurs arrêtés du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) accompagnent ce décret :

- AGCF du 15 novembre 2017 portant exécution du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- AGCF du 21 mars 2018 fixant les modèles des attestations, des certificats et des diplômes visés à l'article 22 du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- AGCF du 21 décembre 2023 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 décembre 2021 fixant le règlement de passation des examens des candidats et des candidates aux Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- Arrêté ministériel du 20 octobre 2021 portant désignation des membres du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire.

1.3 Organisation générale

Les jurys organisent deux cycles d'examens par année :

- le premier cycle débute en août et se termine fin janvier ;
- le second cycle débute en février et se termine fin juillet.

Le présent rapport d'activités porte sur l'organisation des cycles de l'année 2025, à savoir le cycle 2024- 2025/2 s'étalant de février 2025 à juillet 2025 et le cycle 2025-2026/1 s'étalant d'août 2025 à janvier 2026.

1.4 Titres délivrés

Les jurys organisent des épreuves en vue de l'obtention de dix certificats également délivrés dans les établissements scolaires :

- le CE1D ;
- le CE2D général, le CE2D technique de transition, le CE2D technique de qualification et le CE2D professionnel ;
- le CESS général, le CESS technique de transition, le CESS technique de qualification et le CESS professionnel ;
- le CE6P.

Les certificats délivrés par les jurys ont la même valeur que ceux délivrés dans l'enseignement de plein exercice. Toutefois, les jurys ne délivrent pas de Certificat de Qualification pour les filières Techniques de qualification et Professionnelles.

À côté de ces diplômes, la Direction des jurys organise des épreuves qui visent l'obtention de titres uniquement délivrés par les jurys :

- le DAES (diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur) ;
- l'attestation de réussite qui permet la poursuite d'études complémentaires dans le domaine paramédical ;
- l'attestation de réussite qui permet la poursuite d'études supérieures dans le domaine paramédical.

1.5 Ressources humaines

L'équipe de la Direction des jurys était composée au 31 décembre 2025 de 21 personnes dont 13 agents administratifs, 7 chargés de mission et une Directrice.

La Direction des jurys bénéficie également de l'expertise d'examineurs externes qui travaillent avec elle sur base volontaire. Leur aide est indispensable pour assurer diverses tâches telles que la rédaction d'examens, la surveillance des épreuves écrites, la passation des épreuves orales, la correction d'examens... Ces examinateurs externes sont :

- des membres du personnel enseignant en activité de service ;
- des membres du personnel enseignant retraités ;
- des membres retraités du Service général de l'Inspection.

1.6 Lieu de passation

La Direction des jurys ne dispose pas de locaux propres en vue d'organiser les examens. L'augmentation constante du nombre de candidats inscrits exige la location de salles externes. L'organisation des différentes « options de base groupées » (OBG) des orientations techniques et professionnelles nécessite une collaboration active avec les écoles organisant ces options étant donné que la Direction des jurys ne dispose pas d'infrastructures permettant de les organiser (ateliers, matériel nécessaire au déroulement des examens, etc.).

Différentes recherches ont été menées au sein de l'infrastructure du Ministère de la FWB mais aucune salle/bâtiment lui appartenant ne correspond aux contraintes organisationnelles de la Direction des jurys.

Lors du cycle 2024-2025/2, les épreuves écrites rassemblant de nombreux candidats se sont déroulées au Palais des Congrès à Liège et à l'Aula Magna Louvain-la-Neuve.

L'ensemble des épreuves écrites rassemblant de nombreux candidats pour le cycle 2025-2026/1 ont été organisées à l'Aula Magna Louvain-la-Neuve.

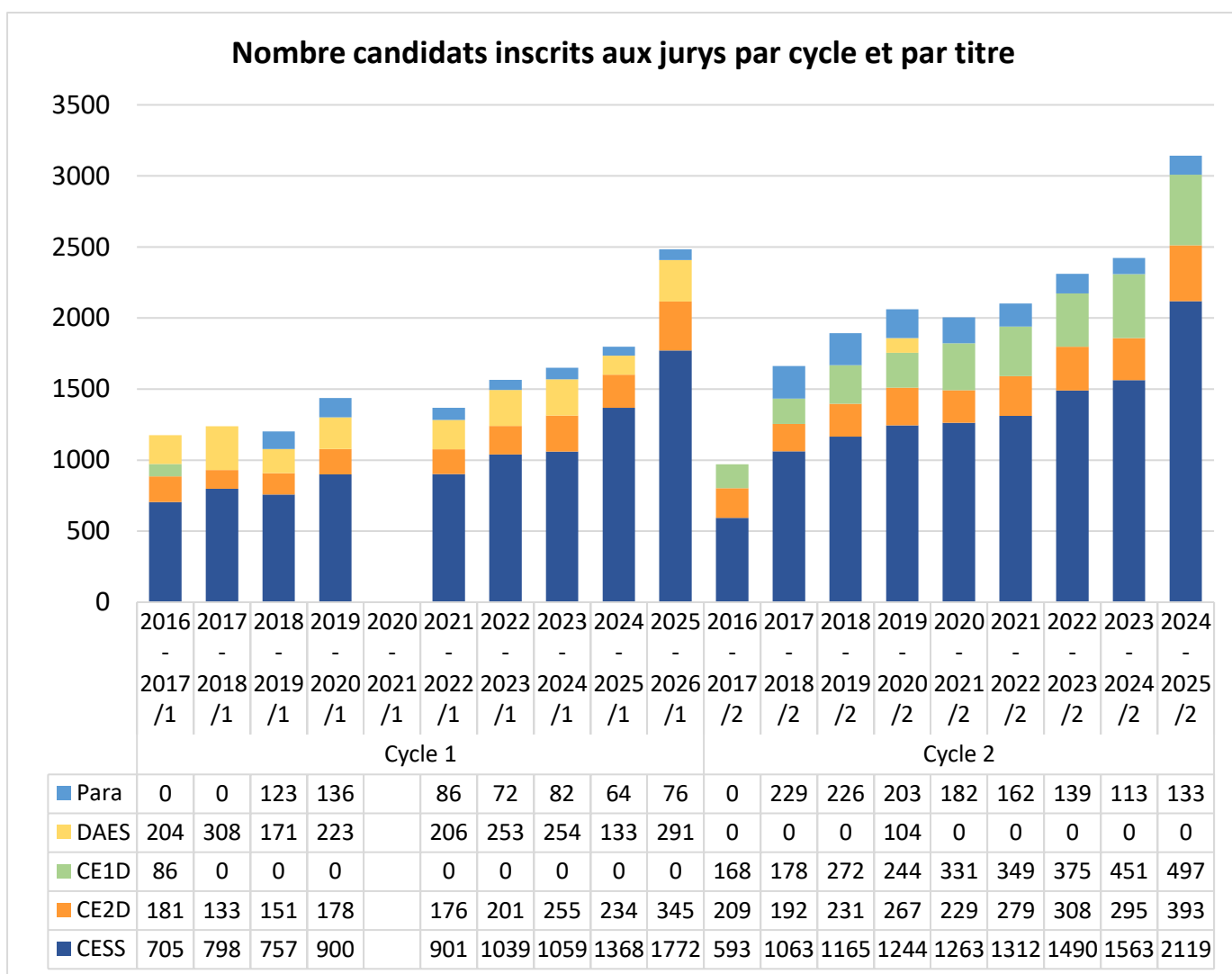
L'ensemble des autres épreuves des 2 cycles s'est déroulé au siège des jurys, hormis les épreuves d'options pour lesquels les candidats se sont rendus dans divers établissements scolaires.

2 Les jurys de l'enseignement secondaire ordinaire en chiffres

2.1 Inscriptions

Le nombre d'inscriptions est en constante augmentation depuis ces dernières années. La Direction des jurys constate de manière récurrente un pic d'inscriptions au deuxième cycle de l'année.

La crise sanitaire débutée en mars 2020 avec un confinement strict a contraint la Direction des jurys à adapter l'organisation de ses cycles d'examens. Afin de prolonger le cycle 2019-2020/2 en cours en mars 2020, le cycle 2020-2021/1 n'avait pas pu être organisé.



Le nombre de candidats inscrits aux jurys connaît une hausse globalement continue depuis 2016. En 2024, les inscriptions ont augmenté de 15,27 % au 1er cycle et de 4,76 % au 2ème cycle par rapport aux mêmes cycles de l'année précédente. Les cycles de l'année 2025 (2024-2025/2 et 2025-2026/1) se distinguent par des augmentations d'ampleur inédite, avec une hausse de près de 40 % au 1er cycle et de 30 % au 2ème cycle par rapport aux données de 2024, alors que la progression observée avant 2024 s'établissait en moyenne autour de 10 %. Ces évolutions constituent une rupture nette par rapport à la tendance historique.

2.2 Options de base groupées

L'organisation des épreuves d'Options de base groupées (OBG) des filières Techniques de qualification et Professionnelles nécessite une collaboration active avec les écoles organisant ces options étant donné que la Direction des jurys ne dispose ni d'infrastructures ni d'examineurs qui peuvent les organiser.

Une grande partie des OBG a été organisée pour 1, 2 ou 3 candidats. Leur absence aux différentes épreuves a dès lors provoqué des coûts importants pour la Direction des jurys.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre total d'OBG organisées ainsi que le nombre d'OBG organisées pour 1 à 3 candidats et le taux d'absentéisme pour ces OBG.

Cycle	Titre	Nombre total d'OBG organisées	Pourcentage d'OBG organisées pour 1 à 3 candidats	Nombre d'OBG organisées pour 1 à 3 candidats	Nombre d'OBG avec 1 candidat	Nombre d'OBG avec 2 candidats	Nombre d'OBG avec 3 candidats	Taux d'absentéisme (OBG organisées pour 1 à 3 candidats)
2024-2025/2	CESS	34	41%	14	7	4	3	79%
	CE2D	13	77%	10	4	6	0	63%
2025-2026/1	CESS	30	50%	15	6	5	4	57%
	CE2D	14	86%	12	7	3	2	63%

Les listes des OBG organisées pour les cycles 2024-2025/2 et 2025-2026/1 sont présentées dans les pages suivantes.

La liste des 47 OBG organisées durant le cycle 2024-2025/2 est reprise *infra* :

OBG CESS (34)
CESS TTR (4)
Arts Audiovisuel Informatique Sciences appliquées
CESS TQ (13)
Agent d'éducation Animateur Arts plastiques Dessinateur en construction Electricien automatique Esthéticien Hôtelier-Restaurateur Technicien commercial Technicien de bureau Technicien en comptabilité Technicien des industries du bois Technicien du froid Technicien en construction et travaux publics
CESS P (17)
Agent qualifié dans les métiers du cheval Assistant de maintenance PC-Réseaux Auxiliaire Administratif d'Accueil Boucher - Charcutier Boulangier - Pâtissier Carreleur-chapiste Coiffeur Cuisinier de collectivité Installateur électricien Maçon Menuisier d'intérieur et d'extérieur Métallier soudeur Monteur en chauffage et sanitaire Peintre décorateur Restaurateur Tapissier garnisseur Vendeur

OBG CE2D (13)
CE2D TTR (3)
Arts Informatique Sciences appliquées
CE2D TQ (6)
Gestion Mode et habillement Restauration Secrétariat-tourisme Techniques artistiques (a) Techniques sociales et d'animation (variante A)
CE2D P (4)
Coiffure Services sociaux Travaux de bureau Vente

La liste des 44 OBG organisées durant le cycle 2025-2026/1 est reprise *infra* :

OBG CESS (30)
CESS TTR (4)
Arts Audiovisuel Informatique Sciences appliquées
CESS TQ (11)
Agent d'éducation Animateur Arts plastiques Dessinateur en construction Electricien automatique Hôtelier-Restaurateur Technicien commercial Technicien de bureau Technicien des industries du bois Technicien en construction et travaux publics Technicien en horticulture
CESS P (15)
Assistant de maintenance PC-Réseaux Auxiliaire Administratif d'Accueil Boucher - Charcutier Boulangier - Pâtissier Carreleur-chapiste Coiffeur Conducteur poids lourds Cuisinier de collectivité Installateur électricien Maçon Mécanicien d'entretien Métallier soudeur Monteur en chauffage et sanitaire Peintre décorateur Restaurateur

OBG CE2D (14)
CE2D TTR (2)
Arts Sciences appliquées
CE2D TQ (6)
Électromécanique Gestion Mode et habillement Secrétariat-tourisme Techniques artistiques (A) Techniques sociales et d'animation (variante A)
CE2D P (6)
Arts appliqués Boulangerie-pâtisserie Electricité Services sociaux Travaux de bureau Vente

2.3 Absentéisme des candidats

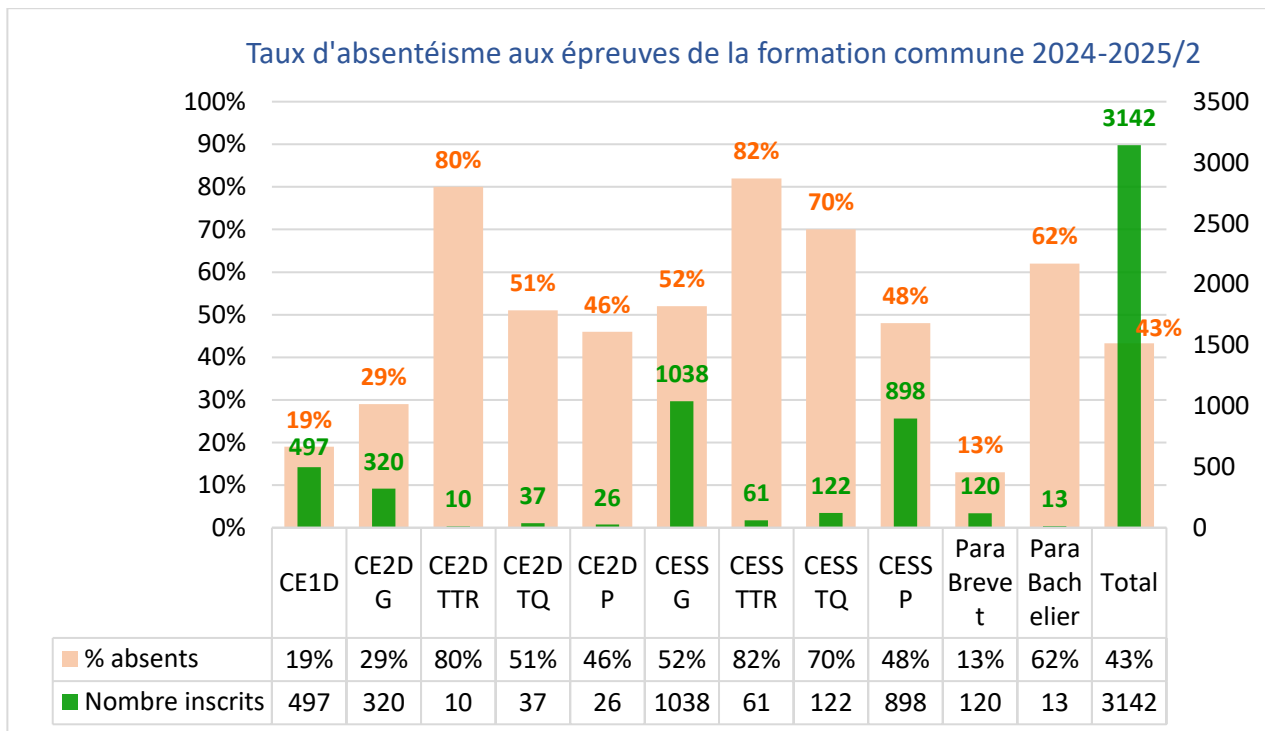
Comme les années précédentes, l'absentéisme des candidats aux différentes épreuves demeure un enjeu majeur pour la Direction des jurys. Une proportion importante de candidats s'inscrit à un ou plusieurs examens en vue de l'obtention d'un titre, mais ne s'y présente finalement pas ou seulement partiellement.

Ce phénomène est observé de manière constante et se confirme à nouveau dans les cycles 2024 2025/2 et 2025 2026/1.

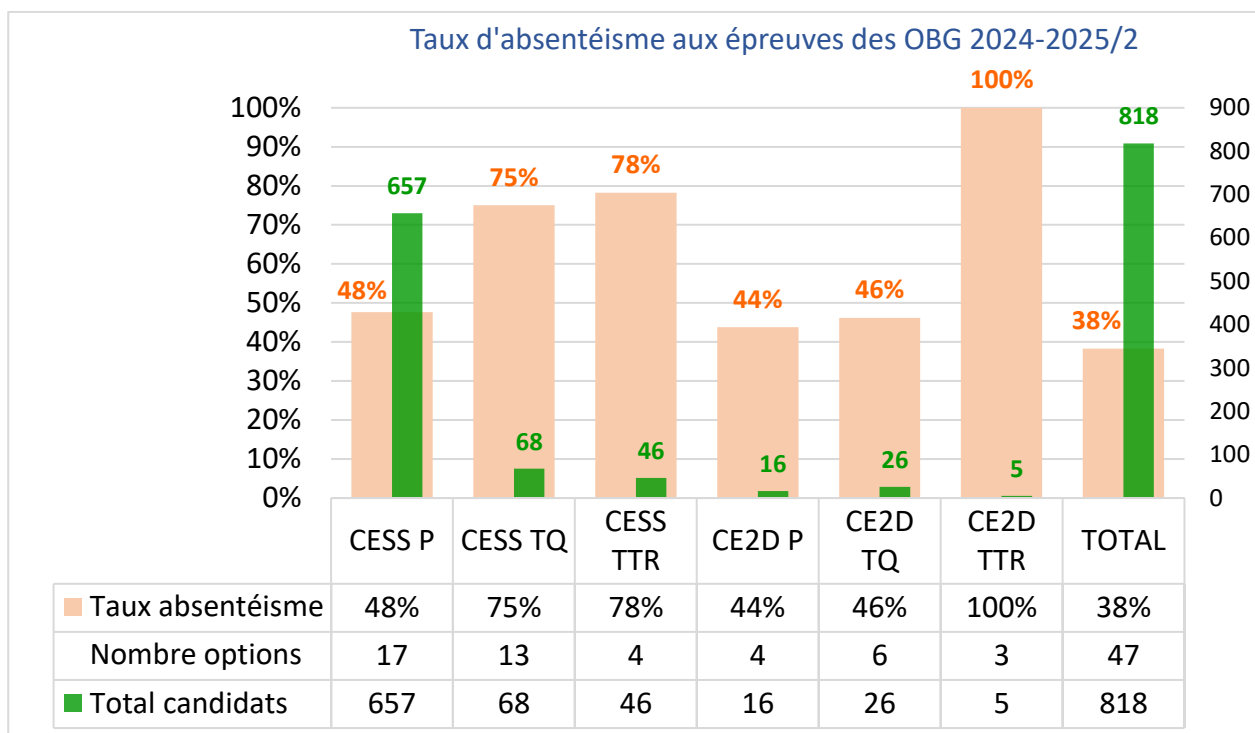
2.3.1 Cycle 2024-2025/2

Pour le cycle 2024-2025/2, une tendance déjà observée les années précédentes se confirme : plus les effectifs sont faibles, plus les taux d'absentéisme sont élevés, comme c'est le cas pour les filières CE2D TTR et CESS TTR ($\pm 80\%$). À l'inverse, les titres rassemblant un grand nombre de candidats notamment le CESS G, CESS P, CE1D et CE2D G présentent des taux plus stables, l'impact des absences isolées y étant mécaniquement réduit.

Les taux se sont stabilisés autour de 50 % d'absents pour les CESS G et P et environ 20 % pour le CE1D. Les deux filières paramédicales s'inscrivent dans cette même dynamique, avec un brevet paramédical qui demeure le titre le moins touché par l'absentéisme (13%), suivi par le CE1D (19%).



Comme pour la formation commune, le taux d'absentéisme global dans les OBG se stabilise autour de 40 %, avec toutefois une hausse de 10% au CESS P par rapport à 2024. Les OBG comptant peu de candidats affichent l'absentéisme le plus élevé, confirmant la sensibilité des petits effectifs. Par ailleurs, l'effet modérateur exercé en 2024 par l'OBG « Assistant en maintenance PC-Réseaux » sur le taux d'absentéisme s'est nettement atténué.



Total OBG	47
Total nombre inscrits	818
Total absents	313
Taux total d'absentéisme	38,26%
Taux d'absentéisme sans PC-Réseaux	40,50%

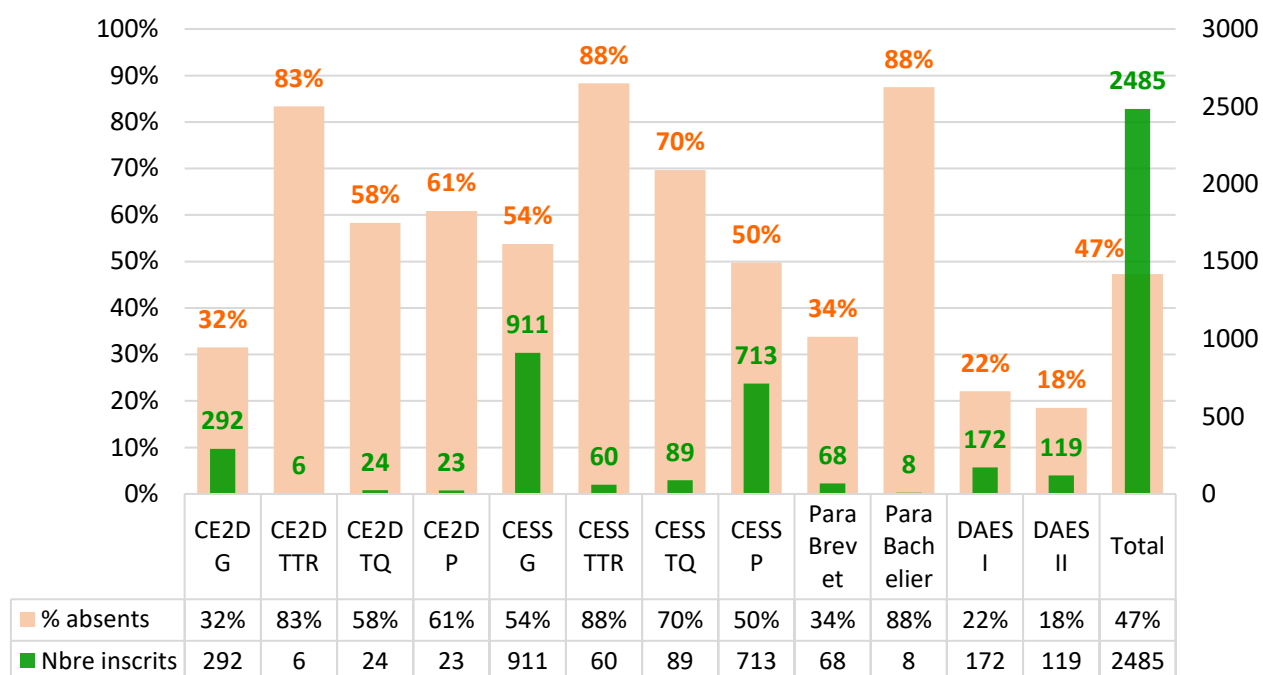
2.3.2 Cycle 2025-2026/1

La tendance observée aux cycles 1 (2024-2025/1 et 2025-2026/1) se stabilise elle aussi autour de 50 % d'absences, soit environ 5% de plus que lors des cycles 2. Les filières rassemblant les effectifs les plus importants, notamment les CESS G et CESS P, affichent un taux proche de 50 %, similaire à celui du cycle 2. Pour le CE2D, l'absentéisme atteint environ 30 %, soit une hausse d'environ 10 points par rapport au cycle 2. Malgré ces variations, la dynamique générale reste comparable à celle observée en 2024 avec les taux les plus élevés observés dans les filières avec le moins de candidats inscrits.

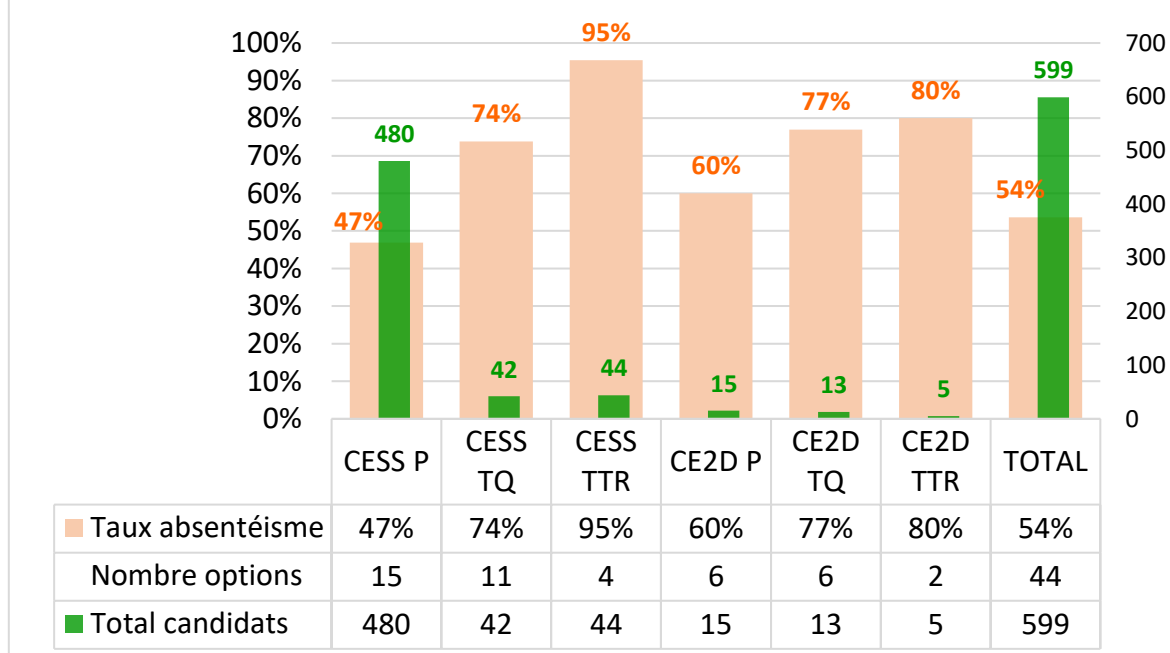
Pour le cycle 2025-2026/1, le taux d'absentéisme aux épreuves des OBG est légèrement plus élevé que dans la formation commune, avec un niveau avoisinant les 55 %. Dans les filières accueillant le plus grand nombre de candidats, notamment le CESS P, le taux reste relativement stable, autour de 45 %. À l'inverse, les filières comptant très peu d'inscrits comme le CE2D TTR, avec seulement 5 candidats, affichent des taux d'absentéisme beaucoup plus élevés et fortement fluctuants, rendant les données difficilement prédictibles de cycle en cycle.

Toutefois, si l'OBG « Assistant en maintenance PC-Réseaux » est exclu, le taux d'absentéisme grimpe à 72,55 %. Cela indique que l'option « Assistant en maintenance PC-Réseaux » exerce un effet modérateur net (20 %) sur l'absentéisme global des OBG pour les cycles 1 avec une hausse de 10 % par rapport à la situation au cycle 2024-2025/1

Taux d'absentéisme aux épreuves de la formation commune 2025-2026/1



Taux d'absentéisme aux épreuves des OBG 2025-2026/1



Total OBG	44
Total nombre inscrits	599
Total absents	321
Taux total d'absentéisme	53,59%
Taux d'absentéisme sans PC-Réseaux	72,55%

2.4 Résultats et taux de réussite

Les conditions de réussite, de délibération et d'ajournement sont définies dans le décret organisant les jurys. Contrairement à ce qui peut se passer dans un conseil de classe en école, les comités de délibération des jurys ne connaissent pas la situation personnelle ou le parcours antérieur des candidats. Leur mission se limite à leur évaluation.

Un candidat est en situation de réussite lorsqu'il a présenté tous les examens qui mènent à l'obtention du titre et qu'il a obtenu au minimum 10/20 pour chaque matière.

Il est en situation d'échec s'il a fait le choix de ne pas présenter toutes les épreuves ou s'il a été absent à au moins un examen. Il l'est également s'il a participé à tous les examens mais a obtenu moins de 50% de moyenne générale et/ou moins de 8/20 dans une ou plusieurs matières et moins de 60% de moyenne générale.

Enfin, il existe deux situations pour une délibération :

- le candidat a participé à tous les examens, a au moins 50% de moyenne générale mais a obtenu un ou des échecs compris entre 8 et 10/20 ;
- le candidat a participé à tous les examens, a au moins 60% de moyenne générale et a une note inférieure à 8/20 dans une seule matière.

Dans ces deux cas, le comité de délibération décidera, sur base d'éléments objectifs (nombre de matières en échec, notes obtenues, compétences acquises ou non) si le candidat obtient le titre ou non.

Les règles de réussite et d'échec pour l'obtention des attestations du paramédical varient légèrement.

De manière générale, le taux de réussite est relativement bas pour les différents titres. Les graphiques de la page suivante montrent deux taux de réussite différents :

- un taux calculé en tenant en compte des absents,
- un taux calculé sur base des candidats qui se sont effectivement présentés aux épreuves.

Les deux taux de réussite sont présentés côté à côté avec le taux d'absentéisme.

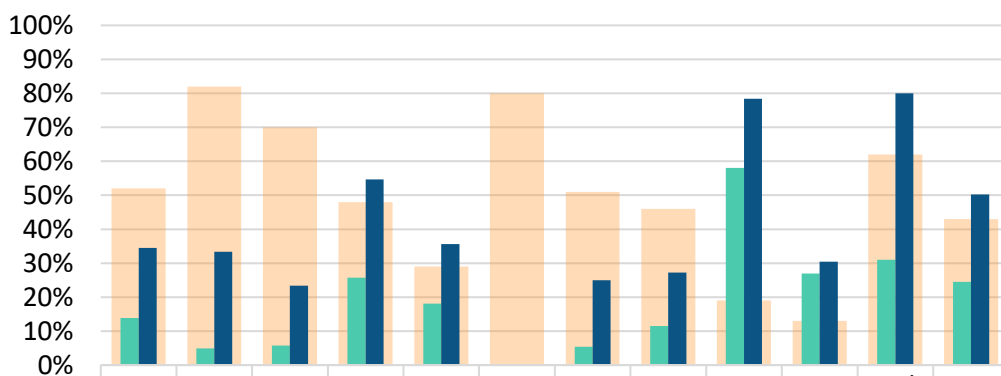
Il est important d'apporter cette nuance entre les deux taux de réussite étant donné l'important taux d'absentéisme. En effet, les candidats ne se présentant pas à une ou plusieurs épreuves reçoivent la note de zéro et sont dès lors automatiquement en situation d'échec.

Les graphiques montrent cette corrélation négative. En effet, à quelques exceptions près, plus le taux d'absentéisme est élevé, plus le taux de réussite est bas.

2.4.1 Cycle 2024-2025/2

Le taux de réussite global aux examens des jurys calculé uniquement parmi les élèves présents est de 50 % avec toutefois une forte hétérogénéité entre les filières. Certains titres se démarquent nettement : le CE1D atteint 78 % de réussite, le Bachelier paramédical 80 %, et le CESS P 55 %, confirmant une maîtrise des compétences attendues lorsque les élèves se présentent effectivement aux épreuves. D'autres filières affichent également des résultats entre 30 % et 40 % parmi les présents, comme le Brevet paramédical (30 %), le CE2D G (36 %) ou le CESS G (35 %), témoignant d'un potentiel de réussite réel au sein des publics engagés. Cette lecture centrée sur la participation met en lumière une dynamique positive qui n'apparaît pas toujours dans les résultats globaux.

Taux de réussite aux examens du cycle 2024-2025/2



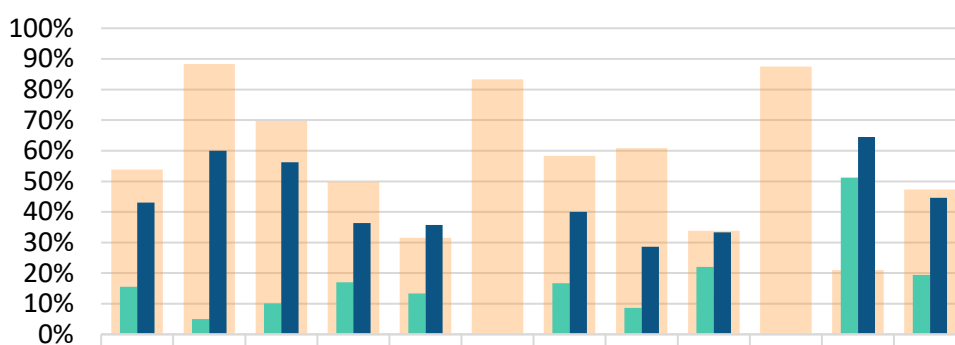
	CESS G	CESS TTR	CESS TQ	CESS P	CE2D G	CE2D TTR	CE2D TQ	CE2D P	CE1D	Brevet	Bachelier	Total
Taux d'absentéisme	52%	82%	70%	48%	29%	80%	51%	46%	19%	13%	62%	43%
Taux de réussite	14%	5%	6%	26%	18%	0%	5%	12%	58%	27%	31%	25%
Taux réussite sans absents	35%	33%	23%	55%	36%	0%	25%	27%	78%	30%	80%	50%
Nombre d'inscrits	1038	61	122	898	320	10	37	26	497	120	13	3142

■ Taux d'absentéisme ■ Taux de réussite ■ Taux réussite sans absents

2.4.2 Cycle 2025-2026/1

Au cycle 2025-2026/1, le taux global de réussite est plus ou moins le même que pour le cycle 2024-2025/2. Pour les taux calculés uniquement parmi les élèves présents, les filières comptant le plus de réussite sont le DAES (65 %), le CESS TTR (60 %) et le CESS TQ (56 %). Les autres filières affichent des résultats entre 30 % et 45 %. Le taux le plus faible est observé au CE2D P avec une réussite de 29 %.

Taux de réussite aux examens du cycle 2025-2026/1



	CESS G	CESS TTR	CESS TQ	CESS P	CE2D G	CE2D TTR	CE2D TQ	CE2D P	Brevet	Bachelier	DAES	Total
Taux d'absentéisme	54%	88%	70%	50%	32%	83%	58%	61%	34%	88%	21%	47%
Taux de réussite	16%	5%	10%	17%	13%	0%	17%	9%	22%	0%	51%	19%
Taux réussite sans absents	43%	60%	56%	36%	36%	0%	40%	29%	33%	0%	65%	45%
Nombre d'inscrits	911	60	89	713	292	6	24	23	68	8	291	2485

■ Taux d'absentéisme ■ Taux de réussite ■ Taux réussite sans absents

Lorsque les absences sont réintégrées dans le calcul, l'image se transforme sensiblement : plusieurs filières voient leur taux de réussite global s'effondrer, non pas en raison de performances faibles des candidats présents, mais du nombre important d'élèves non évalués. Cette différence souligne que les résultats finaux ne reflètent pas seulement la performance académique, mais aussi l'engagement et la participation aux épreuves. L'analyse complète montre donc que, si les élèves présents réussissent souvent bien, la réussite globale reste fortement conditionnée par les taux d'absence.

2.5 Recours

À la suite de la notification des résultats, les candidats ont la possibilité d'introduire un recours s'ils estiment qu'il y a eu une irrégularité dans le déroulement des examens. Une fois que les résultats sont publiés sur le site internet, ils disposent de 10 jours calendrier pour l'introduire soit par courrier électronique, soit par courrier recommandé.

Dans les quatorze jours ouvrables suivant la réception de la plainte, le Président du jury concerné par la plainte ou son délégué réunit une instance de recours composée, outre de lui-même ou de son délégué, de deux membres du jury choisis parmi ceux non mis en cause dans l'irrégularité invoquée. Cette instance de recours statue séance tenante, par décision formellement motivée et notifiée au(x) plaignant(s) dans les quatre jours ouvrables par voie électronique.

Le recours est jugé irrecevable s'il n'a pas été introduit dans le délai réglementaire.

Pour les recours recevables, l'Instance de recours analyse le(s) motif(s) invoqué(s) par le candidat et statue sur le fait que ce(s) dernier(s) soi(en)t fondé(s) ou non.

	Cycle 2024-2025/2	Cycle 2025-2026/1
Nombre de recours reçus	62	24
Nombre de recours irrecevables	1	4
Nombre de recours fondés	8	0
Nombre de recours non fondés	53	20
Révision de la décision de délibération	0	0

Dans le cadre des recours déposés par les candidats, il convient de souligner que la grande majorité ne porte pas sur le déroulement effectif de l'examen, mais sur d'autres éléments. En effet, beaucoup de candidats remettent en cause la correction de leur copie ou la cotation des réponses, ce qui a été particulièrement fréquent lors du dernier cycle. Certains invoquent également des raisons personnelles qui ne leur ont pas permis d'étudier ou de passer les examens dans de bonnes conditions, tandis que d'autres font état de demandes d'aménagements raisonnables non satisfaites. Toutefois, il est important de préciser que seuls les motifs liés aux irrégularités dans le déroulement des examens relèvent de la compétence du conseil de recours. C'est pourquoi, malgré ces nombreuses demandes, les décisions de délibération sont rarement révisées.

2.6 Demandes d'aménagements raisonnables

Les candidats ayant des besoins spécifiques peuvent demander des adaptations d'épreuves. Toute demande doit détailler les aménagements nécessaires et être accompagnée d'un diagnostic établi par un professionnel des soins de santé. Chaque demande est analysée de manière individuelle et la décision est communiquée par courriel au candidat.

Il y a moins de 10 demandes refusées par cycle pour les motifs suivants :

- Demande dont le diagnostic est manquant, non valide ou non établi par une spécialiste ;
- Refus d'inscription au titre souhaité ;
- Demande non introduite via le formulaire électronique ad hoc.

En fonction des moyens actuels dont dispose la Direction des Jurys, certains aménagements récurrents ont été systématisés pour les candidats qui introduisent une demande d'aménagements raisonnables, c'est-à-dire :

- Disposer d'un temps supplémentaire pour passer l'épreuve (30 min) ;
- Passer l'épreuve dans un local à part de l'ensemble des candidats ;
- Dans la mesure du possible, éviter les distracteurs ;
- Relances attentionnelles ;
- Bénéficier d'une police de caractère Arial 14 et d'un interligne 1.5 ;
- Imprimer l'épreuve uniquement sur le recto des pages ;
- Le port d'un casque anti-bruit ;

Parmi les aménagements demandés en plus des aménagements systématiques, on retrouve notamment :

- La dépenalisation de l'orthographe sauf si la compétence l'exige ;
- L'utilisation de matériel informatique.

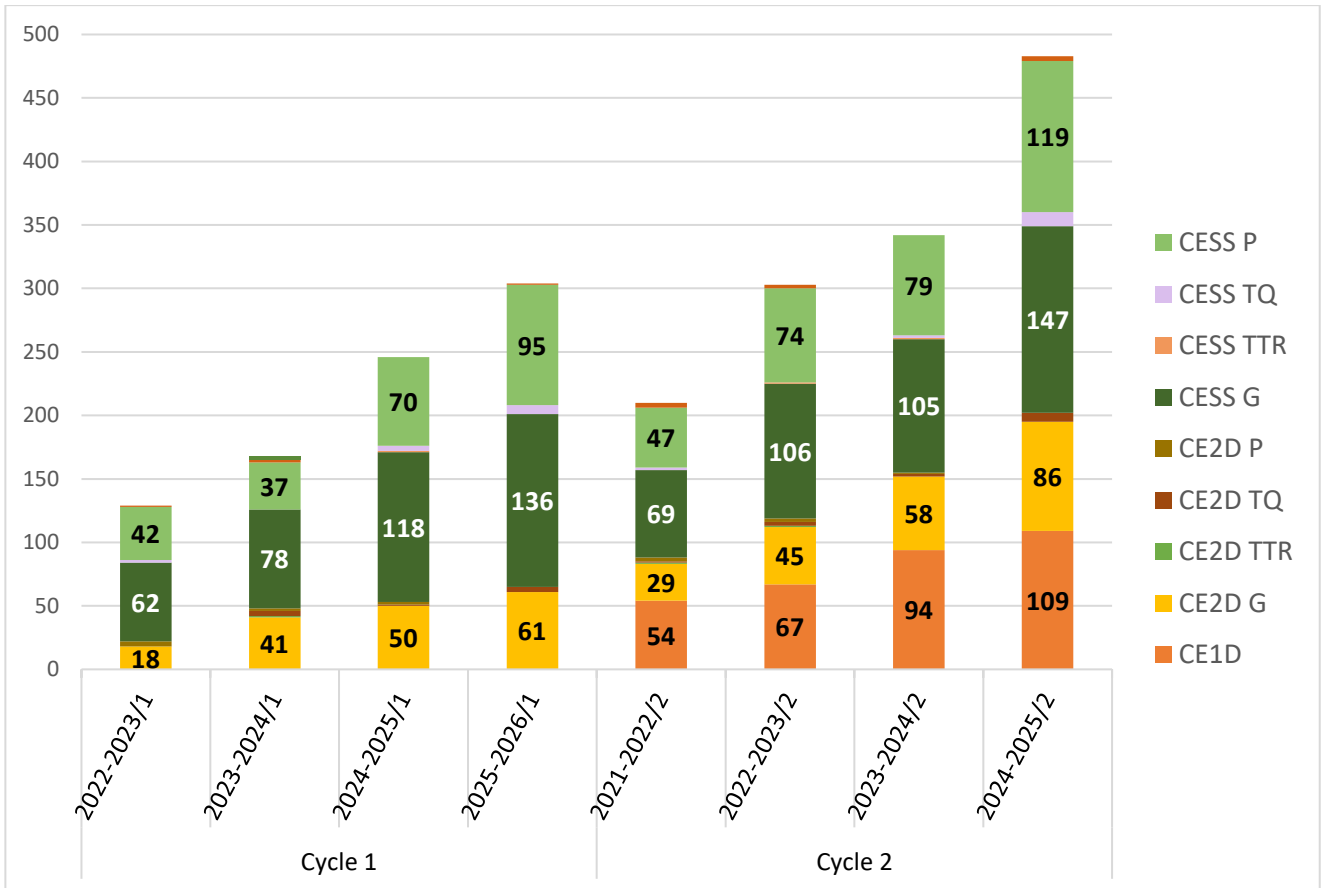
Ces aménagements pourraient éventuellement d'être adaptés si les moyens matériels, humains et financiers ne permettaient plus leur mise en place automatique pour tous les candidats à besoins spécifiques.

Enfin, la liste des troubles les plus courants pour lesquels les candidats demandent des aménagements raisonnables est reprise ci-après :

- Dyslexie – Dysorthographe ;
- Trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité ;
- Trouble du spectre de l'autisme ;
- Dyspraxie ;
- Dyscalculie ;
- Dysgraphie ;
- Dysphasie

Les données mettent en évidence une tendance générale à la hausse du nombre d'aménagements raisonnables acceptés, tant pour le cycle 1 que pour le cycle 2. On observe une progression régulière au cycle 1 entre 2022-2023/1 et 2025-2026/1, avec une augmentation marquée dans les filières des CESS G et CESS P, qui constituent les volumes les plus importants. La croissance est continue et relativement homogène. Au cycle 2, après un niveau plus modéré en 2021-2022/2, les chiffres augmentent fortement

chaque année, avec un pic très net en 2024-2025/2. Les filières CE1D, CESS G et CESS P y prennent une ampleur particulièrement significative. Globalement, le cycle 2 présente des volumes supérieurs au cycle 1 et une accélération plus marquée au dernier cycle, ce qui souligne une pression croissante et continue sur le dispositif d'aménagements raisonnables.



La mise en œuvre de ces aménagements représente un défi organisationnel important, nécessitant une mobilisation soutenue des équipes et des moyens conséquents, qui ne sont pas toujours extensibles. Néanmoins, le service s'attache à rechercher des solutions équilibrées et pragmatiques, en conciliant exigences réglementaires, contraintes logistiques et respect des droits. Cette dynamique exige une réflexion continue et un engagement constant, afin de répondre au mieux à des besoins légitimes dans un contexte en évolution permanente.

3 Projets en 2025

Différents projets ont été initiés, mis en œuvre et/ou clôturés en 2025 par la Direction des jurys de l'enseignement secondaire.

Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- Élargissement du pool d'examineurs externes en histoire et géographie ;
- Lancement de l'utilisation de l'outil IDECC pour renforcer l'effectif des examinateurs externes ;
- Utilisation pérennisée de Gradescope comme outil d'aide à la correction dans plusieurs matières ;
- Première définition des profils des candidats sur base des réponses au sondage repris dans les formulaires d'inscription ;
- Mise à jour des capsules vidéo d'information sur le site web ;
- Travail de fond sur l'amélioration de la réglementation ;
- Accueil et formation des nouveaux agents ;
- Analyse de l'absentéisme des candidats ;
- Mise en place de grilles d'évaluation numériques pour les épreuves orales ;
- Octroi de dispenses partielles pour les épreuves écrites et orales de Français et Langues modernes ;
- Collaboration continue avec le Service général de l'Inspection afin de garantir des épreuves de qualité et conformes aux programmes de référence.

En raison de contraintes budgétaires et techniques indépendantes de sa volonté, et malgré l'investissement important de l'équipe dans le projet de plateforme interactive, celui-ci a dû être suspendu en octobre 2025, sans qu'une avancée technique significative n'ait pu être concrétisée.

La Direction des jurys espère toutefois que ce projet puisse être relancé à l'horizon 2027. Sa mise en œuvre permettrait de simplifier et d'optimiser la gestion administrative du service, tout en offrant à chaque candidat un espace personnel dédié, facilitant l'accomplissement des démarches administratives liées à son parcours.

Par ailleurs, au-delà de la mise en œuvre de ces projets structurants, la Direction des jurys a été fortement mobilisée par l'organisation des différentes épreuves, afin de garantir la délivrance des titres en fin de cycle, dans un contexte marqué par une augmentation continue du nombre de candidats évalués.